

Initiatives ministérielles

Personne ne va me convaincre que c'est une pénalité juste pour quelqu'un qui quitte son emploi parce qu'il a peut-être une raison de le faire, mais qu'il ne peut pas la prouver ou la justifier à l'agent, qui se trouve lui-même dans une situation de stress parce que, dans ce même projet de loi, son salaire est bloqué pour deux ans. Ses conditions de travail sont touchées.

D'après le nouveau document amélioré, une personne a une raison valable de quitter son emploi en cas de modification importante de ses conditions de rémunération. C'est l'une des conditions pour quitter un emploi avec une raison valable. Ces agents peuvent le faire d'après ce document parce que le gouvernement a bloqué leur salaire. Maintenant dites-moi où est la justification.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, mon collègue a raison de dénoncer la mesure que prend le gouvernement au sujet de l'assurance-chômage. Il n'y a pas à en sortir. Le gouvernement a lui-même reconnu que le projet de loi sur l'assurance-chômage comporte des lacunes. J'espère qu'avant l'adoption du projet de loi, le gouvernement va voir à ce qu'il soit équitable.

Je voudrais demander à mon collègue du Nouveau Parti démocratique s'il est d'accord avec le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a décidé d'imposer un gel des salaires des employés de la fonction publique provinciale. S'il s'oppose, comme nous, à ce qu'un gouvernement gèle les salaires de ses employés, ou limite les hausses salariales en deçà du taux d'inflation, je voudrais demander à mon collègue s'il déplore la décision du gouvernement néo-démocrate ontarien de geler les salaires dans la fonction publique en Ontario.

M. Samson: Madame la Présidente, je prends bonne note de la question du député libéral. Personne n'aime voir un gel des salaires, ni une baisse de la qualité de vie.

Je rappellerai cependant à mon collègue que, si le gouvernement fédéral transférait les fonds qu'il doit à l'Ontario, le gouvernement de la province n'aurait pas besoin d'avoir recours à ce genre de mesure.

Le ministre hausse encore le ton et affirme que ce n'est pas vrai, mais les chiffres sont là pour le prouver. Vérifiez les dossiers, vérifiez les livres. Voyez les limites imposées au Régime d'assistance publique du Canada. Vérifiez le montant des paiements de transfert à l'Onta-

rio. Que peuvent faire les gouvernements provinciaux s'ils n'ont pas les revenus suffisants?

Je voudrais souligner au député que, durant son discours, le porte-parole du Parti libéral n'a pas du tout parlé de la réduction des prestations, faisant passer le taux de 60 à 57 p. 100. Je me demande bien pourquoi. Serait-ce parce qu'il s'agit de la partie du projet de loi que les libéraux appuient? Est-ce dû au fait qu'en 1978, ces derniers ont réduit les prestations de six et deux tiers pour cent? Je voudrais que le Parti libéral nous fasse part de sa position au sujet de la réduction des prestations. Je voudrais qu'il nous dise quelles seront, selon lui, les conséquences pour les économies locales, quand on sait que, dans la ville de Timmins d'où je viens, une réduction de 3 p. 100 représente une diminution de 195 000 \$ par mois du pouvoir d'achat des chômeurs.

L'assurance-chômage a été conçue pour être un filet de sûreté devant aider à stimuler l'économie en période de chômage. Elle doit aider à stimuler l'économie.

M. McDermid: Aider à stimuler l'économie?

M. Samson: Oui, stimuler l'économie.

M. McDermid: Allons donc!

M. Samson: Comment cela, allons donc? Enlevez tout l'argent aux chômeurs et vous verrez ce qu'il adviendra de l'économie. N'est-ce pas une idée fantastique? Quand j'entends les libéraux nous interroger au sujet de notre gouvernement provincial, je réponds: «Qu'on donne à l'Ontario les paiements de transfert qui lui sont dûs et il saura très bien se tirer d'affaire.»

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député dont les efforts à ce sujet m'ont fait une forte impression, je dois l'avouer. Il se fait l'écho du mouvement syndicaliste et de Radio-Canada, mais il est complètement déphasé par rapport à ce que disent les Canadiens.

Lorsque le député parle de pénalité, il révèle qu'il ne sait pas que toute la question est là. Il ne s'agit pas de pénalité mais d'admissibilité. Ce que dit le ministre, et il reflète alors l'opinion publique, c'est que les Canadiens honnêtes et travailleurs estiment, surtout quand il est difficile de trouver du travail comme en ce moment, que les gens qui décident tout simplement de ne plus travailler, sans motif valable, ne devraient pas avoir droit à l'assurance-chômage. C'est la même chose avec l'assurance automobile, il faut que sa voiture soit démolie